

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Office de Tourisme - Demande de classement

Monsieur Martin au nom de la commission culture, animation et attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dijon constitue en France mais aussi en Europe et dans le monde une destination touristique attractive. Aussi, l'Office de Tourisme, en partenariat avec la Ville, contribue-t-il à sa valorisation, en mobilisant ses compétences et son savoir-faire pour soutenir les projets et développer l'attractivité de la capitale de la Bourgogne.

Les trois points d'accueil de l'Office de Tourisme situés rue des Forges dans le Palais Ducal, cour de la gare et dans le site patrimonial du Puits de Moïse, ont accueilli 336 100 visiteurs en 2013. Près de 8 600 visiteurs ont fréquenté le Puits de Moïse cette même année.

L'Office de Tourisme de Dijon avait été classé, par arrêté préfectoral du 21 décembre 1993, en catégorie quatre étoiles. La dernière reconduction de ce classement avait été demandée par le Conseil Municipal, par délibération du 28 juin 2010, et arrive à son terme.

Par lettre du 23 octobre 2014, l'Office de Tourisme a proposé le classement de cet établissement en catégorie I, selon le nouveau mode de classement des offices du Tourisme, entré en vigueur à compter du 24 juin 2011 et porté par l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme.

En effet, cet arrêté abroge les précédentes normes de classement hiérarchisées en étoiles issues de l'arrêté du 12 janvier 1999 au profit de 3 catégories d'Offices de Tourisme.

Aussi, l'office de tourisme de Dijon rassemble tous les critères cités selon l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié pour bénéficier d'un classement en catégorie I. Par son classement, il pourra témoigner de son implication dans le développement durable et concrétiser les engagements de qualité de service rendu aux clientèles en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission culture, animation et attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Dijon dans la catégorie I ;

2 - m'autoriser à signer tout document à intervenir pour l'instruction de cette demande.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ